



Accessibilité
handicap

Exercice d'évacuation

Objectif :

Vérifier le comportement du personnel lors d'un exercice d'évacuation grandeur nature, faire apparaître les points à améliorer et proposer des mesures pour y remédier. L'exercice aura lieu dans votre établissement.

Programme :

- ⇒ Déclenchement de l'alarme
- ⇒ Évacuation en temps réel
- ⇒ Débriefing

Variante :

Préparation du niveau d'encadrement :

- Niveau 1: déclenchement manuel de l'alarme seul,
- Niveau 2: avec présence de fumées froides,
- Niveau 3: avec scénario personnalisé

(exemples : situations et comportements humains individuels ou collectifs imprévus, présence de blessés « acteurs », escalier enfumé, présence de produits dangereux ou inflammables...)

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Exercices pratiques

Modalités d'évaluation des acquis :

- Évaluation individuelle

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
4 heures	Tout le personnel de l'établissement	Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation	Tout le personnel de l'établissement	Consultant incendie	Intra-entreprise	590€ HT pour une évacuation simple 650€ HT par groupe pour une évacuation avec scénario

Rappel de la législation

Article R 4227-37

1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes et pour les locaux mentionnés à l'article R. 4227-24

2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas

Article R 4237-38 La consigne de sécurité incendie indique :

1° Le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local ou à ses abords

2° Les personnes chargées de mettre ce matériel en action

3° Pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation des travailleurs et éventuellement du public

4° Les mesures spécifiques liées, le cas échéant, à la présence de handicapés

5° Les moyens d'alerte

6° Les personnes chargées d'aviser les sapeurs-pompiers dès le début d'un incendie

Article R 4227-39 La consigne de sécurité prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à effectuer les diverses manœuvres nécessaires.